

## Délibération N°2024-030-BC

Date de convocation : 25 juin 2024

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 7	Votants : 7
-----------------------------------	--------------	-------------

### Subventions aux manifestations d'intérêt communautaire 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 du mois de juillet à 11 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents

Mme CLAISSE Laurence  
M. JEZEQUEL Jean  
M. BODIGUEL Robert  
Mme GUILLERM Babeth  
M. MIOSSEC Gilbert  
M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s)

Mme HENAFF Marie Claire

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. BODIGUEL Robert

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Président rappelle que la Communauté de communes encourage et soutien le développement d'animations communautaires.

Ainsi, il est proposé d'accompagner les organisateurs dans la limite d'une enveloppe budgétaire annuelle globale pour l'année 2024 de 35 000 €.

Au regard des demandes formulées, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

- 2 000 € au profit l'UTMA pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition de l'ultra trail des Monts d'Arrée le 4 mai 2024.
- 2 200 € au profit du Comité des fêtes de Saint-Servais pour l'organisation de la 6<sup>ème</sup> édition de Saint-Servais en fête le 15 juin 2024.
- 677,80 € au profit de l'association L'Oisellerie pour l'organisation du Carnaval de Commana #7 le 16 mars 2024.
- 1 500 € au profit du Comité de foire de Commana pour l'organisation du festival Kom 1 Roc'h #2 le 8 juin 2024.
- 2 000 € au profit du CREEF 29 pour l'organisation du week-end international d'endurance équestre à l'Equipôle du 3 au 5 mai 2024.

- 2 500 € au profit des Journées contre l'indifférence pour l'organisation de la 29<sup>ème</sup> édition des JCI du 17 au 19 mai 2024.
- 2 500 € au profit de Lampaul Animation pour l'édition 2024 des Tombées de la nuit à l'enclos du 5 au 13 juillet 2024.
- 240 € au profit de Mouez Bro Landi.
- 750 € au profit de Lampaul-Guimiliau VTT pour l'organisation du Critérium de l'enclos le 6 juillet 2024.
- 212 € au profit du Ciné club Au P'tit Seize pour l'organisation de projections mensuelles à la salle des fêtes de Commana.
- 1 600 € au profit de la Commune de Plouneventer pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> étape et finale de l'Essor Breton le 20 mai 2024.
- 1 500 € au profit de la Commune de Bodilis pour l'organisation de la 2<sup>ème</sup> étape de l'Essor Breton le 18 mai 2024.
- 2 000 € au profit des Amis du Musée Yan'Dargent pour l'organisation du bicentenaire de la naissance du peintre, enfant du pays, du 30 juin au 30 août 2024.
- 500 € au profit du Club de foot L'Etoile Filante de Plougourvest pour l'organisation du tournoi de l'Etoile le 18 mai 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu l'avis de la commission d'attribution des subventions réunie le 24 juin 2024 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;

Après avoir entendu son rapporteur, M. le Président ;

**Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :**

- **Valide les subventions proposées ci-dessus pour les manifestations d'intérêt communautaire au titre de l'année 2024.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 04 juillet 2024.

Le Secrétaire de séance,  
Robert BODIGUEL.



Le Président,  
Henri BILLON.

